



Peut-on revenir sur une donation partage

Par **nadou125**, le **11/09/2014** à **22:41**

Bonjour

Mon père a fait une donation partage en 2001 d'une partie seulement de ses biens immobiliers. Lors de cette donation partage un de mes frère a gardé la maison et en contrepartie mon autre frère, ma soeur et moi avons reçu une soulte inégale par rapport à la part de mon premier frère !!! Par contre mon père a gardé l'usufruit de ses biens !

Il y a deux mois mon père est décédé et je viens d'apprendre que mon père a fait une donation envers ma nièce (fille de mon frère qui a eut la maison) et a vendu une partie des terres qui ne faisaient pas parties de la donation partage !!!

Ma question est peut-on revenir sur la donation partage (en sachant que l'on m'a obligé verbalement de signé, que je n'avais rien à dire vu que j'ai jamais vécu dans cette maison)et est-il normal la donation envers ma nièce ????

Merci pour votre réponse.